



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°26/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 2 mars 2020.

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2020,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2020.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 2 mars 2020

AR PREFECTURE

030-200034692-20200608-DEL26_2020-DE

Regu le 26/06/2020

Question n°: 1

Rapporteur : Jean Christian REY

**Objet : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du
16 décembre 2019.**

Y-a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 2

Rapporteur : Gérard CASTOR

OBJET : Subvention pour l'Office de Tourisme communautaire du Gard rhodanien

Bonjour à tous, avant de commencer la discussion sur cette subvention, je voudrais vous dire que c'est avec bonheur que je m'adresse à vous pour cette fin de mandat. Comme vous l'avez appris, je n'aurai pas un nouveau et cinquième mandat. Nous voulons, nos collègues élus et moi-même, vous témoigner notre profonde reconnaissance pour toutes ces années de collaboration au sein de notre agglo. Ce fut un grand honneur pour nous de pouvoir servir cette intercommunalité, et j'espère que notre passage aura apporté quelques fruits qui auront permis de faire avancer nos villages dans le bon sens. Il est l'heure de passer le flambeau, il faut savoir s'arrêter au bon moment et ne pas attendre trop tard. L'expérience que j'ai vécue dans mon rôle d'élu a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle mérite, je n'ai certainement pas été parfait en tout, mais je peux vous assurer que j'ai fait de mon mieux grâce à une équipe compétente, dévouée et digne de confiance. Ce travail n'a jamais été pesant, et lorsque les choses ont été un peu plus difficiles, nous avons toujours trouvé le soutien et l'écoute tant auprès de nos collègues élus que du personnel. Nous en sommes d'une grande reconnaissance, et nous souhaitons à nos successeurs de s'épanouir dans leur fonction autant que nous avons pu y trouver nous-même un véritable plaisir. L'action de l'agglo doit aussi nous inciter à toujours voir plus loin dans les infrastructures à développer ou à créer. L'essentiel des engagements a été accompli, nous ignorons encore qui nous succèdera. La nouvelle équipe en place, quelle qu'elle soit, doit compter sur notre soutien et des conseils de nos expériences. Nous faisons confiance aux électrices et électeurs, pour faire le choix qui sera le meilleur pour eux. La prochaine équipe sera accompagnée de tous nos vœux de réussite pour l'aventure qui commencera. J'ai aimé livrer ce combat, et je l'ai fait pendant plus de 25 ans avec des bonheurs divers, mais toujours avec passion. Aujourd'hui, l'envie me manque, tant le contexte change. L'esprit public est devenu délétère, la montée de la violence sous toutes ses formes, verbales et physiques, le discrédit des hommes et des femmes politiques, réputés tous pourris, la critique des élites qu'un pays a toujours besoin. Bref, dans ce climat général, infecté par le mensonge, les haines que véhiculent les réseaux sociaux, l'esprit public est difficile à vivre et lourd à porter. Je n'ai pas pris ma décision avec gaité de cœur. Avec l'agglo et son peuple, nous sommes en quelque sorte un vieux couple. C'est un arrachement que de me séparer de qui j'ai tant aimé, à qui j'ai tant donné, et qui m'a tant rendu en retour. Je garderai en moi cette marque indélébile. Mais je ne jouerai pas la statue du commandeur, place à la relève. Nous ne sommes pas en monarchie, et il ne me revient pas de désigner les dauphins. J'ai pleinement confiance aussi dans l'avenir de nos communes qui s'épanouiront demain, attentives et paternelles. Pour conclure, vous ne serez pas surpris de la réflexion d'Aimé Césaire : « de tout paysage, garder intense la trace du passage ». Je vous remercie.

Pour répondre aux exigences de la loi NOTRé, la Communauté d'Agglomération a délibéré le 17 octobre 2016 sur la création d'un office de tourisme communautaire unique sous forme d'une association de loi 1901.

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme est donc confiée par délégation auprès d'une structure associative «Office de tourisme du Gard rhodanien».

A ce titre, il convient de verser à l'office de tourisme une subvention de 45.000 € couvrant une partie des actions du 1^e semestre 2020, telles qu'explicitées dans la convention d'objectifs et de moyens annexée.

Ce document précise les missions déléguées, les objectifs à atteindre et les moyens financiers apportés à l'office de tourisme.

Question présentée au Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance du 5 février 2020 et à la Commission Développement Economique du 11 février 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Castor. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 3

Rapporteur : Philippe GAMARD

OBJET : Subventions aux associations porteuses de projets œnotouristiques

L'œnotourisme est un axe majeur dans le développement touristique de l'Agglomération du Gard rhodanien.

Depuis 2014, la destination des Côtes du Rhône Gardoises détient le label Vignobles et Découvertes. Dans ce cadre, des animations et événements œnotouristiques sont proposés au grand public.

Il est donc proposé de soutenir les associations mettant en œuvre des offres dans le domaine de l'œnotourisme, à savoir :

- La Compagnie des côtes du Rhône gardoises pour Le millésime 2020 qui se déroulera le samedi 9 mai 2020
Cette nouvelle édition est destinée à valoriser la notoriété des produits territoriaux, notamment le vin et faire la promotion du territoire.

Le millésime est l'occasion d'une rencontre avec tous les maires du territoire.

Il est proposé d'attribuer la somme de 500 €

- La Compagnie de la Côte du Rhône Gardoises
Tout au long de l'année, la Compagnie propose des animations à l'Espace Rabelais mais aussi sur les stands que l'Espace Rabelais met en place sur des événements pour promouvoir les vins des Côtes du Rhône gardoises : Foire aux Vins, Vendanges de l'Histoire, journées du patrimoine, initiations à la dégustation, accueil de groupes, enquête dans les vignes, ... etc.
Cette collaboration permet de promouvoir les Côtes du Rhône Gardoises

Il est proposé d'attribuer la somme de 500 €

- La Confrérie des Jaugeurs de Lirac pour la Balade gourmande des jaugeurs de Lirac qui se déroulera le samedi 16 mai 2020
Cette 15^{ème} édition labélisée Vignobles et Découvertes est destinée à valoriser la notoriété de l'appellation Lirac et ses terroirs. Elle permet également la promotion du territoire par le biais d'une balade gourmande :
Il s'agit d'une boucle dans le vignoble de 5 km avec 5 étapes, avec un accord Mets et Vins de Lirac et des animations tout au long du parcours. Elle se déroulera cette année sur Saint-Laurent des Arbres.

Il est proposé d'attribuer la somme de 1 000 €

• Le Syndicat viticole de l'Appellation Tavel pour Wine Trip organisé le dimanche 19 et lundi 20 avril 2020

Ce premier évènement se déroulera en biennal avec l'autre manifestation organisée par le Syndicat Viticole de l'Appellation Tavel « Couleur Tavel », labellisé Vignobles et Découvertes. Le but est d'offrir une alternative professionnelle à la découverte du territoire et des vins de Tavel.

Cette manifestation dédiée aux professionnels est aussi importante en termes de retombées économiques, que « Couleur Tavel » qui est à destination du grand public et des touristes. L'objectif de ce Wine Trip, qui est destiné à des professionnels, c'est qu'ils soient des relais de ce qu'ils découvriront sur le territoire de Tavel, et peut être un petit peu plus largement.

Il est proposé d'attribuer la somme de 1 000 €

- Syndicat des vins de Laudun pour l'Echappée Vigneronne – nouvelle formule le dimanche 27 juin 2020

Cet évènement, labellisé Vignobles et Découvertes, est destiné à valoriser l'œnotourisme territorial, la notoriété de l'AOC Laudun ainsi que du label Vignobles et Découvertes, par le biais d'une déambulation dans les jardins Planchon à Laudun, à la rencontre des vigneronnes, et des artisans de bouche locaux, dans une ambiance conviviale avec des animations variées.

Il est proposé d'attribuer la somme de 1000 €

Question présentée à la commission développement économique du 11 février 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur GAMARD. Y-a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 4

Rapporteur : Bruno TUFFERY

OBJET : Contrat Territoire d'Industrie Gard rhodanien-Pont du Gard

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, les Contrats Territoire d'Industrie (CTI) s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Le 22 novembre 2018, le Premier Ministre a lancé cette initiative, lors du Conseil National de l'Industrie.

Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, de la Région et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, dans le cadre d'un contrat (CTI), les projets industriels du territoire afin de répondre à 4 enjeux majeurs : Recruter, Innover, Attirer et Simplifier.

En concertation avec la Région, l'État a identifié 136 territoires à fort enjeux industriels dont 9 en Occitanie.

Le territoire Gard rhodanien - Pont du Gard, déjà à l'initiative d'une démarche similaire avec la signature du Contrat de transition écologique (CTE) en 2018, a été à nouveau identifié comme un laboratoire à forts enjeux industriels.

Ainsi, ce CTI (document ci-joint) a été élaboré en concertation et en partenariat avec la région Occitanie, l'État, les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et priorités et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

L'État a confié à la Région le pilotage de cette initiative « Territoire d'Industrie ».

Dès 2019, un comité local de projet composé d'une représentante de la Région, d'un représentant de chacun des EPCI et d'un représentant du monde industriel a réuni l'ensemble des acteurs concernés afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Un comité de pilotage régional, présidé par la Région et composé d'un représentant de l'État en Région, l'agence AD'OCC, la Bpi, la Banque des Territoires, la CCIR, l'UIMM, Business France et Pôle Emploi a validé en décembre 2019 le CTI Gard Rhodanien-Pont du Gard et les 16 fiches actions (en annexe).

Outre l'Agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de Communes Pont du Gard, les signataires de ce contrat sont la Région Occitanie, L'État, le rectorat de l'Académie de Montpellier, la Banque des Territoires, la BPI, Pôle Emploi, Business France et l'APEC. Sont signataires également Cisbio, l'UIMM et la CCI du Gard.

Question présentée à la Commission Développement économique du 11 février 2020

Luc SCHRIVE : Bien sûr je voterai pour cette délibération. Il semble toujours intéressant d'avoir une structuration du monde économique avec des structures adaptées, complémentaires. Il y a, si j'ai bien lu dans les annexes, quelque chose d'intéressant, c'est la responsabilité territoriale des entreprises. Ce sont des structures et co-structures qui sont complémentaires et intéressantes. Je profite de cette délibération pour dire ce qui est dommage sur d'autres projets d'accompagnement, que ce soit Trimatec, PVSI, ou l'IEH, où les projets se sont arrêtés pour Trimatec, sembleraient continuer sous une autre forme pour PVSI, en tous cas avec les entreprises locales qui travaillent sur la décontamination. Ça serait bien aussi de savoir quand ces structures s'arrêtent, et peut-être savoir juste avant qu'elles s'arrêtent, s'il y a des signes avant-coureurs, pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire. Si on attend que ces structures fassent quelque chose pour le territoire, qu'est-ce que le territoire peut faire pour elles ? Éventuellement se dire qu'elle est la réussite au bout du compte de ces structures d'accompagnements. Je sais que c'est compliqué de dire si elles ont réussi à 30 %, de créer des emplois, de l'économie, de la richesse. Mais ça serait quand même une réflexion à porter pour le futur. Et bien sûr je suis pour cette délibération.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Schrive. Oui effectivement c'est difficile de quantifier. Une des actions est par exemple travailler sur la cartographie du foncier sur les deux territoires Pont du Gard et chez nous, déjà pour enlever tout ce qui est PPRI, PLU...pour identifier les lieux. Après c'est difficile de quantifier le résultat puisqu'on investit sur du très long terme.

S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 5

Rapporteur : Bruno TUFFERY

OBJET : Cotisation 2020 à l'association Eurosud Team

Eurosud Team est une association qui a pour objet de contribuer, dans la région Occitanie, au développement et à l'optimisation de réseaux de communication intermodaux performants – notamment ferroviaires – pour les voyageurs et les marchandises, favorisant les échanges et prenant en compte l'aménagement équilibré du territoire, le respect de l'environnement, les caractéristiques internationales et européennes et le développement durable.

L'adhésion à cette structure permet notamment d'œuvrer pour assurer :

- un relais d'informations
- un développement d'actions de présence et d'intervention
- un développement des synergies avec les partenaires privés et publics

pour le développement de projet structurant inhérent à notre territoire, en particulier le projet L'Ardoise Eco Fret et le dossier « Train voyageur rive droite »

La cotisation annuelle proposée est de 1400 € pour l'année 2020.

Question présentée à la Commission Développement Economique du 11 février 2020.

Jean-Marie DAVER : Je souhaiterais qu'on développe un peu, car pour moi c'est un peu obscure cette association Eurosud Team. Ce n'est pas le pied dans la privatisation du trafic ferroviaire ?

Jean Christian REY : C'est une association qui nous permet de faire du lobbying auprès des grandes instances qu'elles soient publiques, auprès notamment de la Région, pour œuvrer pour la réouverture de rive droite. Pour le projet L'Ardoise Ecofret, ce n'est pas un opérateur public, la gouvernance n'est pas définie, c'est l'étude justement qui est en cours qui va le définir, une gouvernance qui sera peut-être privée, mixte, ou publique. Ça n'existe pas 100 % public sur ce genre de projet, mais qui nous permet justement d'avoir les opérateurs qui viennent investir sur le sujet. L'Ardoise Ecofret c'est pour faire la plateforme globale qui pourra ensuite desservir les différentes entreprises, mais encore une fois, la gouvernance n'est pas calée, alors je ne pourrais pas te répondre. Donc c'est vraiment une association qui nous aide à avoir les bons interlocuteurs au bon endroit. Quand le cabinet d'étude travaille sur LEF, on a les deux ou trois opérateurs nationaux et même internationaux autour de la table. Ils sont basés à Toulouse. C'est très lié à la Région, c'est pour cela que je dis ça. D'autres interventions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 6

Rapporteur : Bruno TUFFERY

OBJET : Cotisation 2020 pour l'association Cleantech Vallée

L'agglomération du Gard rhodanien s'est engagée comme membre fondateur au sein de l'association Cleantech Vallée aux côtés de la Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) et de nombreux partenaires privés : EDF, Banque populaire du Sud, BRL, SANOFI, ENEDIS, CCI, UIMM, CEA, Cyclium et ORANO.

Le 31 janvier 2019, le conseil d'administration s'est doté d'une gouvernance mettant à l'honneur les entreprises membres : EDF a été élu président de l'association, la CCPG trésorier, Orano secrétaire. L'agglomération du Gard rhodanien, de par ses compétences, s'est vu confiée la vice-présidence aux Transports propres.

L'association a notamment comme objectifs la transition écologique de nos territoires par :

- le suivi des fiches actions du Contrat de Transition Ecologique
- l'animation de la thématique Rénovation Energétique des bâtiments/ Economie d'énergie
- l'animation de la thématique Photovoltaïque
- l'animation de la thématique Mobilité

Et plus largement agir pour promouvoir et développer les filières « Cleantech »

Ainsi, en tant que membre fondateur, l'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à verser une cotisation annuelle de 19 900 €.

Question présentée à la Commission Développement Economique du 11 février 2020.

Claudine PRAT : Il y a dans le premier groupe de personnes qui a été suivi à Cleantech vallée en accompagnement, 11 entreprises régionales. Je voulais savoir si leur premier cycle est terminé, et si on sait où elles vont s'installer après ?

Jean Christian REY : C'est 11 entreprises locales, plus que régionales puisque je crois qu'il y en avait une de l'Aveyron, sept du territoire du Gard rhodanien, deux du territoire d'Aramon. Après c'est la vie de l'entreprise, toutes n'avancent pas au même rythme, mais il y a des créations d'emplois. Ce ne sont pas toutes des Start up, il y a aussi des PME, ce sont des petites structures, mais il y a les deux. Catherine Eysseric devait parler du territoire de l'industrie, mais elle n'est toujours pas arrivée, nous aurons d'autres précisions tout à l'heure sur le volet régional si vous voulez. Est-ce qu'il y a d'autre question ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie

Question n° : 7

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Cotisation 2020 à l'association Initiative Gard

L'association agit pour le développement économique. Elle accorde principalement des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire du Gard.

En effet, Initiative Gard s'engage à animer, gérer et développer son action sur le territoire de l'agglomération du Gard rhodanien, à assurer une présence régulière d'un chargé de mission au sein du bâtiment Office des Entreprises, dédié au tissu économique et à appuyer les entreprises dans leur projet.

Ainsi, sur notre territoire, en 2019, 14 entreprises ont bénéficié du soutien d'Initiative Gard, à travers 180 000€ prêtés à 0% : ce soutien a consolidé l'obtention, par ces mêmes entreprises, de prêts bancaires classiques pour un complément total de 1 036 881€ (effet de levier) et de fait permis la création ou le maintien de 46 emplois.

La cotisation pour l'année 2020, s'élève à 37 750,50 €, à l'identique de celle de 2019 : elle est calculée sur la base d'un nombre d'habitants estimé à 75 501 (0,50€/habitant).

Le montant de la cotisation est directement réinjecté sur notre territoire.

Cette question a été présentée à la commission Développement Economique du 11 février 2020.

C'est la cotisation l'a plus rentable qu'on ait pu faire au niveau de l'économie.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 8

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : ZA TESAN 2 : Garantie d'emprunt à la Segard

L'Agglomération du Gard rhodanien dispose de la ZAE de Tesan à Saint-Laurent des Arbres, gérée en concession par la Segard.

La tranche 1 de la ZAE étant terminée, il convient d'aménager la tranche 2 afin d'accueillir les différents prospects et entreprises désireux de s'implanter sur le territoire.

A cette fin, la SEGARD a sollicité la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à concurrence de 80% de l'emprunt total pour le financement de l'opération d'aménagement d'une Zone d'Activités Économiques dite de « Tesan 2 », soit 480 000 €.

Le prêt est destiné à engager les études et le début des travaux de la seconde tranche. Le montant total de l'emprunt contracté par la SEGARD est de 600 000 €.

Il est proposé d'accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour la durée totale du prêt, soit 36 mois.

On l'avait déjà vu au dernier conseil communautaire, l'agrandissement de la zone 2 de Tésan, c'est sur le territoire de Saint-Laurent des Arbres, en bordure de la RN580. Il s'agit d'une zone d'activités, c'est un emprunt sur 3 ans, avec un taux à 0,25%, ce qui est assez intéressant pour investir, et nous demandons d'être garanti là-dessus.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Rapporteur : Didier DELPI

OBJET : Attribution d'une subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De Ferme en Ferme »

Quelques mots moi aussi pour vous dire que c'est mon dernier conseil communautaire, et mes deux dernières délibérations. Dire d'abord merci Président pour m'avoir confié les délégations que j'ai pris plaisir à porter, et surtout par lesquelles j'ai appris beaucoup de choses. Et surtout grâce aux services d'Emily, plus particulièrement avec Michel Dominguez avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration, et qui a été très réactif à toutes mes demandes. Merci à vous tous mes chers collègues Maires, Conseillers, pour lesquels j'ai trouvé chez vous toutes informations, conseils, mais surtout une amitié et une convivialité dans des petits moments sympas. Donc je vous souhaite à vous tous une bonne continuation et surtout essayez de garder dans les lignes conduites le principe de l'intérêt général et de l'intérêt communautaire. Pensez aussi à nos petites communes rurales. Merci à vous tous.

« De Ferme en Ferme » est une manifestation qui se déroule, chaque année, le dernier week-end d'avril sur 23 départements.

Le principe consiste, pour les exploitants de domaines agricoles, à ouvrir, leurs portes, sur ces deux jours, et proposer ainsi au public de découvrir leur(s) activité(s).

Cette année encore, la Fédération Départementale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural) organise l'évènement, dans le Gard, les 25 et 26 avril.

Depuis 2015, notre Agglomération soutient cette opération car elle s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du savoir-faire de nos producteurs locaux.

De plus, un circuit (parmi les 6 existants du département) a été spécifiquement nommé « Gard Rhodanien et Val de Cèze » : 12 exploitants de notre territoire ouvriront leur domaine cette année à l'attention des familles.

Ce circuit bénéficiera d'une large visibilité : des dépliants (tirés à 40 000 exemplaires dans le Gard) fournis par le FD CIVAM pour une mise à disposition notamment dans les Bureaux d'Informations Touristiques (BIT), des affiches, des banderoles, un site Internet officiel De Ferme en Ferme, radios, ...

Bien sûr, l'Agglomération appuiera localement l'information sur différents supports de communication.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2 000€ à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard pour soutenir la manifestation « De Ferme en Ferme 2020 ».

AR PREFECTURE

030-200034692-20200608-DEL26_2020-DE

Regu le 26/06/2020

Cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 11 février 2020.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n°: 10

Rapporteur : Didier DELPI

OBJET : Contribution financière 2020 pour l'Association PREVIGRELE

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien apporte sa contribution et son soutien aux agriculteurs en protégeant ces derniers des dégâts causés par la grêle.

Pour cela, l'Agglomération s'appuie, depuis 2013, sur l'Association PREVIGRELE.

Cette dernière, via un mécanisme réduisant la taille des grêlons durant l'orage, permet de limiter les impacts au sol et ainsi de protéger les cultures de nos producteurs locaux.

A cette fin, l'association va mettre à disposition, des exploitants locaux bénévoles, le matériel technique nécessaire (générateurs, produits, système d'alerte, ...) pour protéger l'ensemble des 44 communes de notre territoire.

Il est proposé au conseil communautaire de verser, à l'Association PREVIGRELE, le montant de 21 043,34€ correspondant à la contribution pour l'année 2020.

Cette question a été présentée à la Commission Développement Economique du 11 février 2020.

Jean Christian REY : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.
Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n°: 11

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Cotisation 2020 à ATMO Occitanie

On en avait parlé au dernier conseil communautaire, on avait parlé de l'adhésion à cet organisme régional, il y en a pas mal dans toute la France. C'est un organisme qui centralise les données statistiques sur le climat, la pollution.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et notamment pour les besoins du diagnostic de territoire, il est nécessaire de recueillir des informations sur les pollutions atmosphériques.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à ATMO Occitanie et a désigné madame Claire LAPEYRONIE comme représentante de l'Agglomération.

Avec cette adhésion, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sera invitée aux assemblées générales d'ATMO Occitanie.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de valider le versement de la cotisation 2020 à ATMO Occitanie, fixée à 250 €.

Jean Christian REY : Merci Madame Lapeyronie.

Est-ce qu'il y a des questions sur la qualité de l'air ?

Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 12

Rapporteur : José RIEU

OBJET : Convention cadre AURAV 2020-2022

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien est la structure porteuse du SCoT, sur un périmètre de 44 communes. Elle est compétente pour son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi.

Dès 2017, un partenariat avec l'AURAV, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon, a été mis en place avec la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la reprise du PADD, la réalisation du diagnostic territorial et l'état initial du lancement, la définition des orientations d'aménagement et d'objectifs (DOO), l'évaluation environnementale et la formalisation du projet du SCoT.

Ces étapes sont réalisées à ce jour, le conseil communautaire a délibéré sur l'arrêt du SCoT le 27 juin 2019.

Le SCoT est aujourd'hui en phase d'enquête publique qui s'est terminée le 06 février 2020.

La présente délibération a pour objet de présenter une convention de partenariat 2020-2022, pour la finalisation du SCoT et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien dans l'analyse du PLU en cours, afin d'aider les communes à la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT qui sera approuvé. Cet axe sera complété par une réflexion sur le suivi du foncier et des évolutions (sociales, économiques, mobilité environnementale du Gard Rhodanien). Ce dernier axe de travail pourra être précisé courant 2020 ou 2021.

La convention de partenariat porte donc sur :

- l'accompagnement et la finalisation du SCoT ; analyse de l'enquête publique, proposition et amendement du SCoT ;
- la contribution à l'analyse de la comptabilité des projets de PLU avec le SCoT ;
- une réflexion sur le suivi du foncier et des évolutions socio-économiques, environnementales, la mobilité sur le territoire Gard Rhodanien, en lien avec le suivi du SCoT.

Le montant de la subvention pour 2020 est de 35 000 € versée en une fois sur demande de l'AURAV.

Pour 2021 et 2022, une convention annuelle sera définie afin de déterminer les axes de travail partenariaux.

Il est donc proposé au conseil communautaire de donner l'autorisation à M. Le Président de signer cette convention.

Claudine PRAT : Il va y avoir établissement de rapport. Il y a un travail assez important qui est prévu dans cette intervention. Je me demande juste pourquoi c'est une subvention, et non pas une rémunération de travail ?

Jean Christian REY : Parce que c'est une association. C'est une agence d'urbanisme de la région d'Avignon, et quand on a présenté le SCOT, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais par abus de langage, j'avais dit cabinet, mais ce n'est pas un cabinet, c'est une agence d'urbanisme. Donc en fait on est membre de l'agence d'urbanisme, c'est pour ça qu'ils peuvent travailler pour nous. Ils ne travaillent pas pour des clients, ils travaillent pour des membres.

Claudine PRAT : Donc ça c'est une adhésion à l'association, mais il n'y aura pas de factures de travaux.

Jean Christian REY : Oui, comme dans une association. De toute façon, tout ce qu'on passe là, c'est pour ne pas bloquer l'institution et ne pas bloquer les partenaires avec lesquels on travaille, c'est ce qu'on avait dit d'ailleurs au dernier conseil et à la conférence des Maires.

Laurent NADAL : Bonsoir. Quand je vois « afin d'aider les communes à la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT », ça veut dire que pour celles qui sont en cours d'instruction, si jamais il y a des changements, c'est cette agence qui va intervenir ? On n'aura pas besoin, nous, de mobiliser notre cabinet ?

Jean Christian REY : Normalement c'est ton cabinet qui le fait. Après nous on rendra des avis, un certain nombre de conseils. On a également quelqu'un qui momentanément n'est pas là, donc ça nous permet de pouvoir réaliser ce travail. Y-a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? 1 (A. PISSAS)

Des abstentions ?

La question est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Question n° : 13

Rapporteur : Denis RIEU

OBJET : Contrat de ville Gard rhodanien – Programmation 2020

Mesdames et messieurs bonsoir. Si vous le permettez monsieur le Président, je ferai une petite intervention. Je serai bref. Je voulais simplement dire que c'est le dernier conseil d'agglomération auquel je participe. C'est avec un peu d'émotion que je participe à cette dernière réunion. Vous savez que l'engagement politique en tant qu'élu pour moi, c'était lié à une période de ma vie, il n'était pas question que je devienne un élu professionnel, ni de faire des mandats successifs. Il est toutefois difficile de rompre avec cette implication, lorsque le choix n'est pas de son fait, ni de celui des électeurs. Mais c'est ainsi et je l'accepte. J'ai pris quand même beaucoup de plaisir à travailler au sein de cette agglomération naissante et de taille humaine. Le secteur des solidarités auquel je suis très attaché est souvent pas très visible, et ne porte pas d'actions très spectaculaires. Mais il est, à mes yeux, essentiel à notre époque où tant de gens sont laissés au bord de la route. Je dois dire que j'ai rencontré dans ces services des hommes et des femmes engagés et conscients de leur rôle. J'ai eu le plaisir de travailler avec des collègues, en particulier Robert Pizard-Deschamps et Olivier Robelet, on se rencontrait régulièrement et on a toujours eu des échanges riches et respectueux. J'ai aussi côtoyé une équipe de professionnels attachés au service public, et toujours disponibles. J'ai beaucoup appris à leur contact, et je les en remercie. Je n'énumérerai pas les dossiers auxquels nous avons travaillé avec plus ou moins de réussite, mais c'est la vie. Il reste beaucoup de choses à faire dans le domaine de l'accès à la santé, au logement pour tous, à l'accès au droit, aux services pour tous et à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers Politiques de la ville, tout ceci en direction des plus précaires, mais aussi de l'ensemble de la population. Lorsqu'on met le service à disposition des plus précaires, c'est l'ensemble de la population qui en bénéficie. Je suis certain que les futurs élus auront à cœur de continuer les actions, je ne m'inquiète pas pour cela. Et je vous remercie encore, l'ensemble des élus avec qui j'ai travaillé, et les services avec qui j'ai eu aussi l'occasion de travailler avec beaucoup de plaisir. Je vous remercie.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la signature du Contrat de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Le Décret du 30 décembre 2014 a défini la géographie prioritaire et identifie les quartiers prioritaires des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit.

Le Contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015.

Le Contrat de ville comporte un appel à projets annuel cofinancé par les collectivités, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Etat), la Région Occitanie et le Conseil départemental du Gard. A la suite du lancement et de l'instruction de l'appel à projet 2020, la programmation fait apparaître :

- 77 dossiers de demande de subvention déposés au service politique de la ville.
- 59 dossiers déposés par 31 porteurs associatives et 18 projets par les collectivités et leurs établissements publics.
- Un volume de demande financière de 1 206 354 € incluant les valorisations.

Il convient :

- d'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2020 du contrat de ville ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la DDCS (CGET) pour le dossier Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2020,
- d'octroyer les subventions suivantes :
 - 10 000 € pour le projet « épicerie solidaire » de la Maison des Alternatives Solidaires valorisés au titre des actions en faveur des habitants des QPV.
 - 10 000 € à Riposte au titre de l'action Point Ecoute Santé en faveur des habitants des QPV.
 - 2 500 € à la Mission Locale Jeunes pour les projets spécifiques d'accompagnement des jeunes aux manifestations liées à l'emploi, le Futsal vers l'emploi, le club des filles et les métiers en réalité virtuelle et sensibilisation à l'alternance
 - 5 000 € au Centre de Jeunes du Tricastin organisme de formation en langue française pour ses ateliers d'apprentissage de la langue française et les ateliers sociolinguistiques pour adultes du Gard rhodanien.
 - 1 000 € à PEPS pour les ateliers mobilités, plateforme mobilité de conseil et d'orientation.
 - 400 € à la chambre des métiers et de l'artisanat pour vocation métiers projet de sensibilisation et de découvertes des métiers de l'artisanat.

Question présentée à la Commission Solidarités et Politique de la Ville du 22 janvier 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Rieu. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 14

Rapporteur : Robert PIZARD DESCHAMPS**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Les Vents d'Heures d'Espoir**

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien soutient des actions de sensibilisation liées à la problématique du Handicap.

L'association « Les Vents d'Heures d'Espoir » est équipée d'un bateau accessible handicap et d'un ponton muni d'une grue. Ces équipements permettent de faire découvrir le nautisme au monde du handicap (tous les types de handicap), de proposer une thérapie nautique pour les jeunes atteints de déficience intellectuelle et offrent la possibilité aux personnes ayant un handicap de passer le permis côtier.

Une barque vient d'être donnée à l'association qui se propose avec les élèves des dispositifs ULIS de la remettre en état, de la décorer, de lui choisir un nom et de l'équiper d'un moteur électrique rechargeable par un panneau solaire. Elle sollicite une aide de la communauté d'Agglomération pour financer ce projet.

Il est donc proposé d'accorder pour ce projet une subvention de 1 000 €.

Question présentée à la Commission Solidarités et Politique de la Ville du 22 janvier 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Pizard Deschamps. Est-ce qu'il y a des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 15

Rapporteur : Olivier ROBELET

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association FAR Saint-Vincent de Pont-Saint-Esprit.

Avant de parler, je voulais dire au revoir aux anciens. Vous allez me laisser tout seul, ce n'est pas très sympa tout ça, mais vous viendrez boire le café.

Le FAR Saint-Vincent, structure associative, a pour finalité l'accueil d'urgence d'homme seul, sur du court terme, avec un service de blanchisserie et de mise à disposition de denrées alimentaires, d'une capacité de 09 lits.

Il fonctionne avec les organismes sociaux de la région et le dispositif de veille sociale (le 115). Dans ce cadre, il continue de tout mettre en œuvre afin d'optimiser l'aide apportée aux usagers.

L'association ne dispose d'aucun salarié, mais travaille avec des bénévoles, membres de la congrégation religieuse de Saint-Vincent qui assurent les prestations d'accueil et la gestion du centre.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 000 €, conformément aux projets budgétisés de la commission Solidarités et Politique de la ville pour 2020.

Question présentée à la Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville du 22 janvier 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Robelet. Est-ce qu'il y a des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 16

Rapporteur : Olivier ROBELET

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association La Maison des Alternatives Solidaires

La Maison des Alternatives Solidaires (MAS), association loi 1901 dont la charte fondatrice s'inspire de la charte du Forum Social Local de la région bagnolaise, a observé une augmentation de la précarité sur le territoire de par un accroissement de la demande d'aide auprès des dispositifs « Table et Epicerie Solidaire ».

Les actions menées par la MAS visent à renforcer la cohésion de la société, lutter contre les exclusions, renforcer les solidarités et rendre la vie sur notre territoire moins dure aux plus vulnérables.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'octroyer une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 20 000 €, pour les projets « Epicerie Solidaire » et « Table Solidaire ».

Question présentée à la Commission Solidarités et Politique de la Ville du 22 janvier 2020

Jean Christian REY : Merci. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

LA question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 17

Rapporteur : Olivier ROBELET

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Riposte et signature d'une convention d'objectifs.

L'association RIPOSTE, fondée en 1995, par des professionnels de santé à Bagnols-sur-Cèze, vise à agir, dans le cadre de la prévention primaire, secondaire et tertiaire, auprès d'un public à risque ou exposé à une consommation de substances légales ou illégales, ainsi qu'auprès des personnes en difficultés qui n'ont pas nécessairement de problèmes d'addiction.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'octroyer pour 2020 une subvention de 20 000 € à l'association Riposte au titre du droit commun,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ci-jointe.

Question présentée à la Commission Solidarités et Politique de la Ville du 22 janvier 2020.

Jean Christian REY : Merci. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 18

Rapporteur : Olivier ROBELET

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Le Service d'Ecriture Publique (SEP).

Le Service d'Ecriture Publique (SEP) est une association Loi 1901 qui a pour missions principales :

D'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,

De fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer les termes d'un dossier administratif, d'un formulaire ou de toute autre demande.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'octroyer pour 2020 une subvention de 10 500 € à l'association Le SEP.

Question présentée à la commission Solidarités et Politique de la Ville du 22 janvier 2020.

Jean Christian REY : Merci. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n°: 19

Rapporteur : Robert PIZARD-DESCHAMPS

Objet : Partenariat avec Cyril RICCI – Ambassadeur du territoire

Monsieur Cyril RICCI est installé à Saint-Laurent-de-Carnols. Il est athlète de haut niveau, Champion du Monde de Duathlon (vélo et course à pieds) rattaché à la Fédération Française de Triathlon. Il est spécialiste du Duathlon longue distance L et XL.

Il participe notamment au championnat du monde World Séries en mars 2020 en Malaisie, à la coupe d'Europe en Allemagne en avril 2020 et à la coupe du Monde au Danemark en mai 2020.

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2019-2022 et la charte des collectivités actives du Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2019-2023 ont été signés le 18 décembre 2019.

Le CLS est financé par l'Agglomération du Gard rhodanien et l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie. Il prévoit le recensement des actions, des acteurs et des projets du territoire. Les priorités ont été recentrées autour de 4 thématiques : accès aux soins, santé mentale, alimentation et activité physique et 3 publics cibles : les habitants des quartiers prioritaires, les personnes en perte d'autonomie et les jeunes.

Le PNNS a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition englobant les questions relatives à l'alimentation et à l'activité physique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider le principe d'un partenariat avec Monsieur Cyril RICCI domicilié à Saint-Laurent-de-Carnols qui devient de fait ambassadeur du Gard rhodanien.

- de valider qu'en contrepartie de son titre d'ambassadeur, Cyril RICCI s'engage pour l'année 2020 :

- à porter le logo du Gard rhodanien sur ses vêtements officiels et à citer l'agglomération du Gard rhodanien comme sponsor officiel lors de ses prestations publiques ;

- à participer aux actions du programme national de nutrition santé et à au moins 4 manifestations ou conférences organisées sur le territoire du Gard rhodanien sur les thématiques « alimentation » et « activité physique » ;

- de valider le montant global de ce partenariat à la somme de 5.000€ TTC pour 2020.

Une évaluation sera faite et présentée en Conseil afin d'étudier le prolongement de ce partenariat sur la période 2021-2023.

Le règlement de ce partenariat se fera sur présentation de factures de prestation de service au fur et à mesure du déroulement des manifestations et des conférences à raison de 4 X 1.250€ TTC.

Question présentée à la commission des moyens généraux du 24 février 2020.

Jean Christian REY : Merci Monsieur Pizard Deschamps. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 20

Rapporteur : Sébastien BAYART

OBJET : Convention avec l'association départementale des Francas du Gard pour le fonctionnement d'un ALSH à Montfaucon.

Avant toutes choses, je voudrais surtout remercier Xavier Pontois et toutes les équipes, les directeurs des centres aérés et autres, qui ont travaillé avec moi pendant ce mandat, avec les centres aérés et centres ados.

La Communauté d'agglomération va confier à l'Association départementale des Francas du Gard l'organisation d'un ALSH en direction des enfants de 3 à 12 ans à Montfaucon du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 aux périodes suivantes :

- . les mercredis,
- . 2 semaines aux vacances de printemps,
- . 4 semaines aux vacances d'été,

Le coût de cet ALSH à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 41 644,75 €.

Les objectifs pédagogiques et les conditions d'organisation de cet ALSH sont retracés dans la convention jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser monsieur le Président à signer cette convention.

Jean Christian REY : Merci monsieur Bayart. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 21

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association les Arts'Musants pour le festival Art Recup'

La 10^{ème} édition du festival Art'Récup' aura lieu les 16 et 17 mai 2020 à Donnat, commune de Sabran.

Portée par l'association Arts'musants, Art' Récup est une manifestation gratuite et tout public organisée autour du développement durable et plus particulièrement sur la récupération et la valorisation de déchets. L'objectif étant de créer des matériaux de récupération en objets décoratifs et artistiques.

Le fil conducteur du festival est le concours de sculptures métalliques : des sculpteurs soudeurs sont invités à créer une œuvre devant le public sur ces 2 journées.

Les 3 plus belles sculptures sont récompensées par un jury et par le public en fin de festival.

Sur ces deux jours, sont également organisés :

- une exposition permanente des œuvres issues de matériaux de récupération
- une animation autour de vélos récupérés et recyclés (les Recyclos, les « Vélos Rigolos »)
- des ateliers créatifs animés par des associations à vocation humanitaire et caritative (K-Net Partage, « Au Pays de Simo »)
- des ateliers pour les enfants : jeux et animations ludiques
- des ateliers de création d'instruments de musique
- des spectacles musicaux

Les élèves des écoles de musique de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien proposeront un spectacle musical le samedi après-midi.

Question présentée à la commission Environnement réunie le 4 février 2020.

Il est proposé au conseil d'Agglomération de voter une subvention de 1 000€ à l'association Arts'Musants dans le cadre du 10^{ème} festival Art'recup.

Et moi je voudrais remercier vraiment tous les élus qui sont venus de manière très fidèle à cette commission pendant 6 ans. On a eu de bons échanges, et c'est avec un peu d'émotion aussi que ce soir je leur dis au revoir à tous, et un grand merci aux services.

Jean Christian REY : Merci Madame Lapeyronie. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Transfert des subventions attribuées aux communes et aux syndicats intercommunaux, dans le cadre des compétences « eau potable » et « assainissement », vers la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences eau, assainissement et pluvial urbain ont été transférées à la communauté d'Agglomération, c'est la loi.

A la demande des organismes financeurs (Agence de l'eau, Conseil Départemental et Etat), il est demandé à l'EPCI de délibérer pour le transfert des subventions attribuées aux communes et aux syndicats intercommunaux avant le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de l'exercice des compétences eau potable et assainissement, vers la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Du fait que ces budgets ont été également transférés à l'agglomération du Gard rhodanien, là c'est purement administratif, on vous demande ce soir de voter le transfert des subventions qui avaient été attribuées à ces organismes au préalable, donc à l'agglomération du Gard rhodanien.

Jean Christian REY : Merci. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ? 1 (JM. DAVER)

Des abstentions ?

La question est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Question n° : 23

Rapporteur : Vincent POUTIER

OBJET : Rémunération des saisonniers vacataires

Bonsoir à tous et à toutes. Egalement un petit propos introductif avant d'aborder la question, pour vous indiquer que mon aventure municipale, et par conséquent l'aventure à l'agglomération du Gard rhodanien s'arrête avec la fin de cette mandature. Je ne serai sur aucune liste qui se présente aux suffrages des 15 et 22 mars, je le regrette un peu, mais c'est ainsi. Je veux ici vous remercier, les élus pour l'ensemble de nos travaux et nos échanges au cours de ce mandat. Je pars après 12 années de mandats locaux, riche de rencontres multiples et d'expériences uniques. Comme aimait le rappeler le Président Jean Christian REY, il y a quelques années, rares seront les élus qui auront connu la naissance de la collectivité, en l'occurrence l'agglomération du Gard rhodanien, j'en ai fait partie, tout comme j'aurais également vécu en cette fin de mandat avec le transfert de la compétence eau et assainissement, la disparition d'un EPCI, le Sabre. Durant ce mandat, en matière de ressources humaines, nous avons instauré un vrai dialogue social, et acté avec les partenaires sociaux des accords qui font référence sur le territoire et au-delà. Je ne peux terminer ce propos sans remercier les services pour leur dévouement, leur loyauté et leurs conseils, ni passer sous silence leurs nombreuses heures de travail avec la DGS Martine Delaunay, et la DGA Nathalie Bayle avec qui j'aurais œuvré 12 ans durant. Je veux témoigner ici de leur sens du bien public, et de leur mobilisation sans faille et sans borne pour les collectivités auxquelles elles sont attachées. Qu'elles en soient remerciées. Je vous remercie.

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien recrute du personnel vacataire pour assurer les actions suivantes :

- les accueils de de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans (à l'exclusion des accueils périscolaires),
- les accueils de jeunes de 12 à 17 ans,

Compte tenu de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2020, il est proposé de revaloriser la rémunération des animateurs et directeurs vacataires comme suit :

- Animateur
 - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 71.05 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 121.80 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 243.60€ brut/jour,
 - ✓ Heure complémentaire : 10.15 € brut/heure,
- Directeur
 - Forfait Journée de 7 heures : 78.05 € brut/jour,
 - Forfait Séjour de 12 heures : 133.80 € brut/jour,
 - Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 267.60 € brut/jour,
 - Heure complémentaire : 11.15 € brut/heure.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 24 février 2020.

Jean Christian REY : Merci. Y-a-t-il des questions? Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Rapporteur : Jean Christian REY

Objet : Vœu du conseil communautaire en faveur de la filière « vins »

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant, par ailleurs, le caractère provisoire de la suspension de la taxe sur les géants numériques annoncée par les présidents américain et français, à l'origine d'une menace de taxation additionnelle par les USA des vins mousseux et eaux-de-vie à hauteur de 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le conseil communautaire demande à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la catastrophe économique qui s'amplifie de jour en jour, en poursuivant l'initiative diplomatique ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

beaucoup d'entre vous l'ont déjà votée dans leur commune, et lors de la conférence des Maires du 2 février, nous avons décidé de la présenter au conseil d'agglomération. C'est la seule question qui n'est pas d'ordre de subventions et cotisations de nos partenaires.

Serge ROUQUAIROL : Monsieur le Président, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un vin tranquille ?

Jean Christian REY : C'est un vin qui pétille, merci Monsieur Castor.

Serge ROUQUAIROL : Merci, donc les bulles garantissent la tranquillité, c'est très sympathique.

Jean Christian REY : Le vin tranquille est un vin qui est toujours en fermentation, d'où le côté pétillant. Merci. Nous passons au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?
Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Question n° : 25

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les Décisions du Président.**2019**

53	05/12/20	Fixation de la participation des familles aux séjours ski Ados organisés par les ALSH de la communauté d'agglomération pendant les vacances d'Hiver 2020.
54	05/12/20	Fixation de la participation des familles aux séjours ski organisés par les ALSH 3/12 ans de la Communauté d'agglomération pendant les vacances d'hiver 2020.

2020

1	20/01/20	Convention de mise à disposition de locaux de l'espace Paul-Ulmann par la ville de Bagnols-sur-Cèze à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.
2	23/01/20	Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie d'avance pour le séjour ski à Ancelle du 10 au 14 février 2020.
3	17/02/20	Fixation du prix moyen horaire applicable pour l'année 2020 dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
4	17/02/20	Fixation des barèmes de la participation des familles applicables du 1er janvier au 31 décembre 2020 pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans dans les établissements d'accueil de jeunes enfants

Durant ce conseil il y a eu beaucoup d'unanimité, mais c'était l'objet de ne bloquer personne.

Avant de lever les débats et de vous souhaiter une bonne soirée, je voudrais quand même dire quelques mots de conclusion si vous me le permettez.

Vous dire évidemment merci beaucoup, à tout le monde d'ailleurs, puisqu'il y a un peu d'émotion avant de clôturer ce dernier conseil d'agglomération de la mandature 2014-2020.

Vous remercier toutes et tous de m'avoir supporté dans tous les sens du terme, chacun se reconnaîtra évidemment.

Je voudrais vous dire merci parce que je sais que chacun ici est motivé par la même chose, par l'intérêt général, tenter d'apporter une vision sur l'organisation de notre territoire afin de le rendre possible, d'améliorer la vie des habitants, et d'améliorer la totalité de son attractivité. Nous nous battons toutes et tous, tous les jours pour cela.

Chacun ici à sa manière est un pilier de la République, et je pense que tout le monde reconnaît l'importance de cette République et de ses piliers pour qu'elle puisse tenir.

Donc un grand merci à tout le monde, notamment à celles et ceux qui ont décidé ou qui arrêtent d'être élus, et qui ne le seront pas la prochaine fois.

Ces remerciements je voudrais évidemment les appuyer pour celles et ceux qui ont des délégations, les vice-présidents et vice-présidentes, les conseillers délégués. Merci pour avoir apporté vos compétences, vos énergies au service de la collectivité. Vous avez porté des projets, vous avez compris que vous êtes avec vos responsabilités, non pas les porte-voix de votre commune, mais les représentants de politiques publiques sur l'ensemble de l'agglomération, donc soyez-en remerciés.

Je sais aussi tout l'investissement qui a été le vôtre, et je sais évidemment que le mandat de Maire est un mandat très prenant, d' élu municipal également, soyez-en sincèrement remercier. Je pourrais dire un mot sur chacune et chacun, mais ce serait sans doute un peu long, et surtout ce ne serait pas à la hauteur de ce que je pense sincèrement. Donc encore une fois, merci à chacun d'entre vous pour votre soutien, votre engagement et votre implication.

A ce stade de mon propos, je voudrais également féliciter les services, tous les agents de cette belle collectivité, qui agissent au quotidien : garder nos enfants, les transporter, leur apprendre la musique, gérer nos ordures ménagères, porter des projets, gérer les risques majeurs, l'environnement, l'eau, l'assainissement, l'économie, le tourisme, l'agriculture, la solidarité, l'urbanisme, les services supports etc...

A travers vous, mesdames et messieurs les directeurs qui sont juste derrière, que chacun en soit remercié, et je voudrais évidemment associer également mon cabinet qui travaille beaucoup avec les élus.

Bien entendu j'adresse un merci tout spécial à celle qui est à mes côtés depuis de longues années, quelques fois décriée, quelques fois qui me contredit avant de se rendre compte, évidemment, que j'ai raison ! Celle qui est un bourreau de travail, qui est toujours disponible, jour, nuit, vacances, weekend, jours fériés. Celle qui surtout est d'une intelligence et d'une vivacité d'esprit qui fait que travailler à ses côtés est une chance et un plaisir. Merci à vous, merci à toi madame la Directrice générale des services, chère Martine Delaunay. Oui vous pouvez l'applaudir.

Enfin je voudrais saluer plus particulièrement les Maires qui ne se représentent pas, et qui ont choisi de consacrer leur temps à autre chose qu'à leur collectivité. Ils sont 12 ici présents à s'arrêter et à ne pas se représenter.

Permettez-moi donc de les citer :

- Monsieur Alain Chenivresse le Maire d'Aiguèze,
- Monsieur René Fabrègue le Maire de Saint-Julien de Peyrolas,
- Monsieur Jouvenel, qui n'est pas là, Maire de La Roque sur Cèze,
- Monsieur Tichadou Maire de Connauxi,
- Monsieur Florent Gandi qui est représenté, Maire de Saint-André d'Olérargues,
- Monsieur Didier Delpi, qui est délégué, au commerce, qui est Président de Prévigrèle et qui a beaucoup travaillé sur le programme alimentaire, qui a aussi développé les circuits courts, de fermes en fermes, ce qui a été évoqué tout à l'heure, sois-en évidemment remercié.

Merci un peu spécial pour les Maires qui ont fait plusieurs mandats, et qui ont fait le choix de cesser leur activité d'élu. J'imagine leur émotion, parce qu'il m'est arrivé de quitter cette fonction, donc je sais ce que cela peut représenter en termes d'investissement et d'émotion.

Je voudrais bien sûr citer :

- Pierre Baume, qui a plusieurs mandats, Maire de Saint-Pons la Calm, bienveillant et vigilant, bonne humeur et compétences pour ces années, merci Pierre.
- Pour celles et ceux qui ont fait plusieurs mandats, il y aura une remise d'une médaille de l'agglomération, rassurez-vous elle n'a pas une valeur particulière, si ce n'est celle du cœur, et c'est souvent les valeurs les plus importantes.
- Robert Pizard-Deschamps, qui lui, a fait trois mandats, dont deux de Maires, élu depuis 2008 comme Maire de Saint-Victor. Derrière les apparences d'un grand Monsieur, se cache un grand Monsieur, pétri d'humanité et d'empathie, merci pour ton travail et ton investissement.
- Marc Angéli, quatre mandats, fidèle, compétent, Maire de Saint-Paul les Fonts depuis 1996, Président de la Maison de l'eau, rageur, passionné, quelques fois sans filtres, ta franchise et ton courage mon ami pour ce territoire m'honore évidemment d'être là aujourd'hui.
- Jacques Cabiac, Maire de Saint-Christol de Rodière, village un peu caché, mais qui recèle des bijoux magnifiques, à l'image de Jacques, discret et dévoué à sa commune, un grand cœur vaillant et travailleur.

- Gérard Castor, Maire de Cornillon, quatre mandats, comme le bon vin, tu rassembles les uns et les autres, passionné d'Aimé Césaire, d'ailleurs tu l'as cité tout à l'heure, ton humanisme a toujours été un guide et le guide de ton action, tu es un combattant, tu ne lâches jamais rien, ta détermination t'ont permis de mener à bien de nombreux projets.
- Je terminerais par un qui n'est pas là, car il a eu un petit soucis de santé, mais rassurez-vous tout va bien, d'après ce qu'on me dit, il gambade dans les couloirs de l'hôpital en terme de rééducation, évidemment c'est Jean-Claude Suau, le Maire de Salzac, qui est élu depuis 1971, qui est élu aussi au syndicat d'électrification, qui a eu six mandats de Maire depuis 1981. Il fait partie de ces personnes discrètes qui savent dire les choses au bon moment, et son jugement peut-être, et peut-être même sa sagesse, lui ont permis d'œuvrer pour Salzac, mais aussi d'influencer bien des décisions de l'agglomération. Généreux dans la vie privée comme dans la vie publique, il est malin, il est juste.
- Et donc j'ajouterais parce qu'il est là, dans le public, son ami de toujours, Ulysse Micaelli, que j'associerais, car ils étaient fidèlement inséparables, Ulysse et Jean-Claude, et je pourrais mettre les mêmes compliments à ton endroit, et je suis sûr que tu lui transmettras ce message d'amitié. Merci à chacun d'entre vous.

Etre élu demande de la résistance, comme le dit Sénèque « on ne s'appuie que sur ce qui résiste ».

Alors merci pour vos implications, et le verre de l'amitié nous attend. Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 19h10.



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°27/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : participation au Fonds Régional L'OCCAL en soutien financier aux entreprises.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du tourisme,
Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,
Vu le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période 2017-2021,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la présente convention,
Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de soutenir les professionnels du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité ayant souffert des conséquences de la crise sanitaire COVID 19,
Considérant la possibilité de participer activement au fonds L'OCCAL dont l'objectif est de soutenir financièrement les entreprises de ces secteurs,
Considérant la nécessité de conventionner avec la Région pour pouvoir apporter une aide directe aux entreprises en question au travers de ce dispositif,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider la participation financière de l'Agglomération au fonds L'OCCAL à hauteur de 3€ par habitant, sur la base d'une population totale de 75.830 habitants (recensement INSEE 2017), soit un budget de 227.490 €,
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer la convention avec la Région dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le président à prélever le montant de cette dépense sur le budget 2020.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION OCCITANIE, LE DEPARTEMENT DU GARD ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD CREAT LE FONDS REGIONAL L'OCCAL

entre :

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,
ci-après dénommée « la Région »,

et :

Le Conseil Départemental, représenté par, Président, ci-après dénommé « le
Département »,

et :

La métropole, représentée par, Président, ci-après dénommé « la
Métropole »,

et :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien représentée par son Président, Jean
Christian REY,

La Communauté d'agglomération, représentée par, Président,
.....

La Communauté de communes, représentée par, Président,

La Communauté de communes, représentée par, Président,
Ci-après dénommées « les communautés d'agglomération et de communes »

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du tourisme,

VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et
d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,

VU le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par
délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période
2017-2021,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020
n°CP/2020-MAI/..... instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de
la présente convention,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 2020 approuvant les dispositions de la présente convention,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Partenariat et solidarité régionale pour la mise en œuvre du Fonds L'OCCAL

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les collectivités partenaires (Région, Départements, EPCI) pour la mise en œuvre du Fonds L'OCCAL.

Le fonds L'OCCAL est établi au niveau régional en Occitanie pour accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie COVID-19.

La mobilisation conjointe des collectivités partenaires a pour objectif, dans le contexte exceptionnel actuel et face à l'urgence de la situation, d'apporter aux entreprises, associations, communes, EPCI ou autres acteurs éligibles au fonds régional L'OCCAL une réponse efficace, cohérente et coordonnée garantissant une équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional.

Dans une logique de solidarité territoriale à l'échelle régionale, il est institué et mis en œuvre en partenariat entre :

- la Région Occitanie,
- les Départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn et de Tarn-et-Garonne,
- Toulouse Métropole et
- Les communautés d'agglomération de et la Communauté urbaine de Perpignan Métropole Méditerranée,
- X communautés de communes d'Occitanie, dont, pour le département de, les communautés de communes de,
- La Banque des Territoires.

Cette mobilisation s'inscrit en outre dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il est convenu entre les parties que les objectifs, les critères d'éligibilité et de gestion du fonds L'OCCAL sont prévus dans le règlement du dispositif L'OCCAL approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 n°CP/2020-MAI/....., qui a été porté à la connaissance des partenaires.

Article 2 : Participation financière des partenaires

Article 2-1 : montant de la participation des partenaires

Les partenaires signataires de la présente convention conviennent d'apporter les participations suivantes au Fonds L'OCCAL :

	Montant de la participation
Région €, soit une participation indicative de 3 €/habitant
Département €, soit une participation indicative de €/habitant
Métropole €, soit une participation indicative de €/habitant
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	225 000€, soit une participation indicative de 3€/habitant
Communauté €, soit une participation indicative de €/habitant
Communauté de communes de €, soit une participation indicative de €/habitant

Article 2-2 : modalités de versement de la participation

Les participations sont versées à la Région Occitanie sur appel de fonds selon les modalités suivantes :

- Un premier versement dans un délai de 15 jours à signature de la convention correspondant à 50% de la participation susmentionnée,
- Un acompte de 25% dès consommation de 85% du précédent versement,
- Un troisième versement, soit le solde, en fonction du bilan du fonds sur le territoire à clôture des engagements

Si toutefois une sous-réalisation manifeste des engagements était constatée sur le territoire de l'un des partenaires, en accord avec la Région et sur demande écrite, le montant du 2^e acompte pourrait être revu à la baisse ou annulé. Le calcul définitif serait alors établi dans le cadre du solde.

Article 2-3 : garantie de retour

La participation apportée par chaque partenaire ne peut être engagée qu'au profit de bénéficiaires dont l'activité est implantée sur leur territoire à la date de dépôt de la demande.

A cette fin, la Région Occitanie tient une comptabilité des engagements en fonction de leur localisation et la communique régulièrement à chaque partenaire.

La durée d'engagement du Fonds L'OCCAL est définie pour une durée d'un an à compter de la décision de la commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 instituant le Fonds L'OCCAL.

Sur la base du bilan définitif d'engagement du fonds en matière de subventions, si le montant du solde de la participation d'un partenaire au fonds excède le montant des engagements réalisés sur son territoire, ce solde lui sera restitué par la Région.

Le Fonds L'OCCAL est clôturé en décembre 2025 ou à l'extinction des dernières échéances de remboursement des avances remboursables.

A la clôture du fonds, la Région procèdera au remboursement de la participation financière de la collectivité au prorata du recouvrement final des avances remboursables tel qu'obtenu auprès des bénéficiaires sur le territoire concerné

Article 3 : Gouvernance

Sont institués les comités suivants :

- Un **Comité de Pilotage régional du Fonds L'OCCAL** réunissant la Présidente de la Région qui en assure la présidence, les Président-e-s des Départements et des Métropoles, des représentants des EPCI et le Directeur Régional de la Banque des Territoires. Ce comité décide des orientations et priorités partagées pour la mise en œuvre du fonds et est régulièrement tenu informé du bilan d'engagement du fonds au niveau régional,
- Un **Comité Départemental d'engagement** réunissant :
 - o la Présidente de Région ou son représentant,
 - o le Président du Département ou son représentant,
 - o le-la Président-e de chaque Communauté d'agglomération ou de communes ou son représentant.

Ce comité est coprésidé par la Région et le Département qui peuvent y associer tout autre membre utile aux travaux du comité.

Ce comité est chargé de valider les propositions d'aide du fonds pour le département, en amont de la décision d'affectation prise par la Région.

Article 4 : Modalités de gestion et d'instruction

Le dépôt des demandes se fait exclusivement sur la plateforme « Portail des aides » mise en place et administrée par la Région : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

L'instruction des demandes est coordonnée et supervisée par les services de la Région, en veillant à recueillir pour chaque demande l'avis technique de tous les partenaires territorialement compétents. Cette instruction est réalisée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et sur la base des critères du fonds L'OCCAL tels que précisés par la délibération de la Région n°CP/2020-MAI/..... instituant le Fonds régional L'OCCAL et ses éventuelles modifications.

Cet avis technique est recueilli sur la base d'un document de suivi établi par la Région sur la base de la demande du porteur de projet. Ce document est diffusé en amont de l'inscription à l'ordre du jour du Comité départemental d'engagement par voie numérique sur l'adresse contact de chaque partenaire précisée en annexe 1.

Un comité technique départemental peut être réuni, à l'initiative conjointe de la Région et du Département pour examiner ces avis en amont du Comité d'engagement Départemental.

Les décisions d'attribution des aides aux bénéficiaires sont prises par la Région.

Article 5 : Modalités de communication partenariale et notifications communes

Article 5-1 : communication

Toute communication sur le fonds L'OCCAL devra systématiquement mentionner l'ensemble des partenaires concernés.

Article 5-2 : notification partenariale des aides L'OCCAL

Suite à l'affectation par la Région, l'aide L'OCCAL est notifiée au bénéficiaire selon le modèle de notification partenariale joint en annexe 2.

Article 6 : Organisation des guichets locaux

Les partenaires conviennent d'organiser et maintenir sur la durée du fonds un guichet de proximité L'OCCAL apportant l'ensemble de l'accompagnement de proximité et des conseils pour les porteurs de projet du territoire en amont de leur demande d'aide, puis à les suivre durant toute la vie de leur projet.

Pour chaque communauté d'agglomération ou de communes, les guichets L'OCCAL sont précisés en annexe 3, en s'appuyant sur le réseau des développeurs économiques de son territoire.

Article 7 : Dispositions diverses

Au vu de la crise actuelle et dans le cadre des régimes d'aides régionaux, les communautés d'agglomération ou de communes peuvent déployer, après décision favorable de la Présidente de Région, un dispositif complémentaire en faveur des entreprises des secteurs du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité sur son territoire, qui fera l'objet d'une convention passée avec la Région.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention partenariale s'appliquera pendant toute la durée du dispositif Fonds régional L'OCCAL.

Au regard du contexte exceptionnel actuel, la convention pourra s'appliquer dès la date d'entrée en vigueur du fonds L'OCCAL institué par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 n°CP/2020-MAI/.....,

Au vu de la situation sanitaire et économique, le fonds L'OCCAL pourra être modifié par la Région, en particulier ses critères, après avis conforme du comité régional de pilotage. Ces modifications éventuelles, qui seront préalablement communiquées à l'ensemble des partenaires, s'appliqueront de plein droit à la présente convention. Si ces dernières ne conviennent pas à un partenaire, celui-ci pourra dénoncer par lettre A/R, le partenariat sur ce dispositif.

En cas de non-respect des engagements par l'une des parties, ou en cas de force majeure ou en cas de motif d'intérêt général, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à tout moment à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre A/R valant mise en demeure.

Article 9 :

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Fait à.....

En x exemplaires

La Présidente de Région

Le.a Président.e du Département

Carole DELGA

XXXXXXXXXX

Le.a Président.e de la Métropole de

**Le Président de la Communauté
d'agglomération du Gard rhodanien**

XXXXXXXXXX

Jean Christian REY

AR PREFECTURE

030-200034692-20200608-DEL27_2020-DE
Regu le 29/06/2020

PROJET - PROJET



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°28/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : mise en place d'une action FEDEBONS en soutien au commerce local.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de soutenir les commerçants du territoire ayant souffert des conséquences de la crise sanitaire.

Considérant la possibilité de soutenir l'achat local via une opération chèques cadeaux FEDEBONS,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider le principe d'une action FEDEBONS consistant pour l'Agglomération à acheter des chèques cadeaux et à les injecter dans l'économie locale en les offrant à une partie des habitants du territoire afin que ces derniers les dépensent dans les commerces ;
- de valider la commande des chèques cadeaux auprès de la Fédération Terre de Commerces, gestionnaire des FEDEBONS, pour un montant de 15 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le président à prélever le montant de cette dépense sur le budget 2020.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°29/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : exonération exceptionnelle des loyers des entreprises locataires de l'agglomération.

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prise en application de l'article 11 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la convention de mise à disposition des locaux conclue entre la société REGAR et la Communauté d'agglomération le 4 novembre 2013 ;

Vu le bail commercial conclu entre la société HABICAP et la Communauté d'Agglomération le 1^{er} août 2018 ;

Considérant la situation d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement ;

Considérant les difficultés financières lourdes rencontrées par les entreprises et associations de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Considérant les conséquences économiques de la crise du COVID-19, et en complément des aides publiques existantes.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'exonérer des loyers des entreprises HABICAP et REGAR sur une durée de 2 mois.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 60

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : exonération exceptionnelle du paiement du 3^{ème} trimestre pour le Conservatoire de musique et de danse et les écoles de musique.

Vu le décret n° 548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant la fermeture des conservatoires de musique et de danse et écoles de musique du territoire depuis le 17 mars et que les cours n'ont pu être dispensés au 3^{ème} trimestre,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'exonérer les familles des élèves du paiement du 3^{ème} trimestre 2020 ou de reporter la somme correspondante sur l'année scolaire 2020/2021.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°31/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : mise en place de la gratuité des fluides sur les aires d'accueils des gens du voyage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2014 relative à la délégation du Conseil communautaire au Président,

Vu le décret n°2020-293 du 23 Mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu'un des points de vigilance relatif aux conséquences socio-économique du confinement retenu par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement est la précarisation des familles (arrêt des activités professionnelles et pertes de revenus),

Considérant qu'il apparaît qu'au vu de la situation une tolérance doit être accordée sur la durée du séjour et le paiement de l'eau et de l'électricité,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'appliquer la gratuité des fluides (eau et électricité) pour les usagers séjournant sur les aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération du Gard rhodanien sur la durée du confinement décidé par le gouvernement compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, à savoir du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY





Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°32/2020 du Conseil communautaire Séance du 8 juin 2020

Date d'envoi de la convocation = 02 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 60
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt, le huit juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean Christian REY, Catherine EYSSERIC, Ghislaine COURBEY-TASTEVIN, Michel CEGIELSKI, Ghislaine PAGES, Serge ROUQUAIROL, Claudine PRAT, Christian ROUX, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gérard CASTOR, Ulric BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Patrick PANNETIER, Florian REYROLLE, Philippe PECOUT, Muriel ROY-CROS, Geneviève CASTELLANE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN, Jean-Marie DAVER, Josiane PAUTY, Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FOURGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Martine CŒUR, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Chantal PESENTI.

Membres du bureau présents suite au décret n°2020-571 du 14 mai 2020 : Michel COULLOMB, Didier DELPI, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Bruno TUFFERY, Joëlle CHAMPETIER

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Sébastien BAYART, Maxime COUSTON à André LOPEZ, Monique GRAZIANO-BAYLE à Michel CEGIELSKI, Karine GARDY à Serge ROUQUAIROL, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Roger CASTILLON à Claire LAPEYRONIE, Catherine CHANTRY à Josiane PAUTY, Fabienne MICHEL à Jean Christian REY.

Absents : Emmanuelle CREPIEUX, Vincent POUTIER, Laurence VOIGNIER, Rémy SALGUES, Denis RIEU, Robert GAUTIER, Gilbert BAUMET.

Secrétaire de Séance : Claire LAPEYRONIE

Objet : COVID-19 : création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies avec les organisations représentatives du personnel.
Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 17 mars au 10 juillet 2020.
Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1.000 euros. Elle sera versée en 1 fois et sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des modalités définies avec les organisations représentatives du personnel.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 8 juin 2020.

Le Président
Jean Christian REY

